

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vincennes, le jeudi 16 septembre 2021

Génie écologique : un partenariat renforcé pour le centre de ressources



L'Office français de la biodiversité (OFB), l'Union nationale des producteurs de granulats (UNPG), la Fédération nationale des travaux publics (FNTP), les dix membres du Club infrastructures linéaires et biodiversité (CILB) et l'Union professionnelle du génie écologique (UPGE) viennent de signer une nouvelle convention de partenariat pour la coordination du Centre de ressources Génie écologique.

Dispositif d'accompagnement technique et de développement des compétences des professionnels du génie écologique, ce centre de ressources s'adresse à un panel varié d'acteurs de la biodiversité : maîtres d'ouvrage, bureaux d'études, entreprises de travaux, collectivités, services de l'Etat, associations, instituts de recherche, etc.

Un dispositif d'accompagnement technique des professionnels

Ce centre de ressources s'appuie sur trois moyens d'actions indissociables et nécessaires pour la promotion du génie écologique :

- ▶ l'animation de réseaux d'acteurs (évaluation des besoins, organisation d'événements techniques, coordination de projets...);
- ▶ l'accompagnement technique (conseil, formation...);
- ▶ la production et mise à disposition de ressources techniques et scientifiques (informations, méthodes et outils, retours d'expériences...).

Un centre de ressources par et pour les professionnels

Reposant sur un mode de travail multi-partenarial et collaboratif, le centre de ressources Génie écologique est doté d'un comité de pilotage composé d'acteurs publics et privés, auquel participent les signataires de la convention. Les membres de ce comité orientent les actions du centre de ressources, et incitent leurs réseaux à y contribuer. Un comité scientifique et technique assure quant à lui une veille sur le contenu et participe au développement de certains outils (guides, retours d'expériences, etc.).

A travers cet outil, tout acteur du génie écologique peut :

- ▶ proposer des retours d'expériences ;
- ▶ transmettre de la documentation ;
- ▶ informer des événements à venir sur le thème ;
- ▶ suggérer des outils à développer ;
- ▶ participer aux journées d'échanges techniques ;
- ▶ s'inscrire aux formations, etc.

L'ensemble des actions et productions du Centre de ressources sont mises en visibilité sur un site internet dédié, accessible à tous les professionnels. Rendez-vous sur : www.genieecologique.fr.

Qu'est-ce que le génie écologique ?

Il se définit par la conduite de projets qui, dans sa mise en œuvre et son suivi, applique les principes de l'ingénierie écologique et favorise la résilience des écosystèmes. Il permet notamment la reconstitution de milieux naturels, la restauration de milieux dégradés et l'optimisation de fonctions assurées par les écosystèmes. Il peut être appliqué pour la mise en œuvre de Solutions fondées sur la nature. Le génie écologique contribue ainsi à la reconquête de la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter Delphine Jung, Chargée de mission Génie écologique – delphine.jung@ofb.gouv.fr.

Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'Office français de la biodiversité exerce des missions de connaissance scientifique et technique sur les espèces, les milieux et leurs usages, de surveillance et de contrôle des atteintes à l'environnement, de gestion des espaces protégés, de mobilisation de la société et d'appui aux acteurs sur l'ensemble des enjeux de biodiversité aquatique, terrestre et marine, dans l'hexagone et les Outre-mer.

Contacts presse